

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE REIMS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

**rectorat** Arrêté portant fixation du nombre de sièges à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratifs, technique, social et de santé de l'académie de Reims

**direction des  
ressources humaines**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 par lequel Madame Hélène INSEL est nommée Rectrice de l'Académie de Reims ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant au sein du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'avis du Comité Technique Académique émis le 28 juin 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition de la commission paritaire des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé de l'académie de Reims est fixée comme suit :

GRADE	REPRESENTANTS DU PERSONNEL		REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
A	2	2		
B	2	2	6	6
C	2	2		

**Article 2**

Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2018.

**Article 3**

Le secrétaire général de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région, et affiché dans les locaux du Rectorat de Reims et sur le site internet académique.

Fait à Reims, le 28 juin 2018

Hélène INSEL

